



Intéressement sur les Ventes : 4 € LA P.I.V, COMBIEN L'AMOUR ?

Rappel : en 2017, le résultat d'exploitation du Groupe AF/KLM s'établit à 1 milliard 488 millions d'euros, en hausse de 41,6 % par rapport à l'année précédente.

Nous n'attendions pas de la Direction qu'elle se précipite pour nous faire profiter de son excédent au travers d'une évolution de notre rémunération globale et les faits nous ont donné raison. Tellement raison qu'au vu des propositions de revalorisation des salaires de la Direction : 1%, **une intersyndicale PNT/PNC/PS – du jamais vu depuis des dizaines d'années, appelle à 2 jours de grève, série en cours. TOUS EN GRÈVE LES 23 ET 30 MARS !**

A déguster toute une population

Nous escomptions cependant que la Direction se montre moins pingre dans des éléments de salaire périphériques tels que la **Prime d'Intéressement sur les Ventes (P.I.V)**, par la signature d'un accord Win-Win et non un accord « Ouin-Ouin ». Car après tout un « bon vendeur » satisfait le passager, fait gagner de l'argent à AF tout en valorisant l'image de la Compagnie. **Mais, là encore, la Direction a choisi de décourager notre population.**

Flash-back :

Les dernières discussions concernant l'intéressement sur les VAB n'avaient pas débouché sur un accord. Nous avons rejeté le système présenté par la Direction. Il consistait à proposer pour les PNC LC un système fonction du Chiffre d'affaires net des VAB sur le vol, variant entre 10 et 13% du montant des VAB réalisées sur le même vol effectué en 2011. Ce montant étant réparti entre tous les membres de l'équipage. Un plancher annuel de 100€ était « octroyé » (6,63€ nets mensuels).



Pour le MC, c'était un pourcentage uniforme de 10,3% sans plancher. Devant une « *telle ingratitude* », **nos interlocuteurs avaient transformé leur projet d'accord en note de Direction s'appliquant à compter du 1^{er} septembre 2015 et ayant toujours cours aujourd'hui.**

Nouveau = encore moins bien

Les discussions ont été rouvertes à l'automne, la Direction cherchant à « *simplifier* » le système. Une parenthèse : chers collègues, lorsque les Directions, les Pouvoirs publics, parlent de simplification de vos droits, c'est toujours pour en rogner tout ou partie.

Quatre réunions de négociations ont eu lieu entre octobre 2017 et février 2018 pour aboutir à un Projet d'accord de la Direction. Il maintient le % précité de 10,3%, instaurant des paliers de 13% pour un Chiffre d'affaires (CA) du vol supérieur à 3000€, de 14% pour un CA supérieur à 3500€, et de 15 % pour un CA supérieur à 4000€, cela pour les PNC LC et MC.

Mais ce qui est important pour nous, c'est l'impact concret du Projet d'accord sur ce que touche le PNC. Nous avons donc demandé à la Direction le montant mensuel moyen de ce qu'avait perçu le PNC au titre de la PIVAB depuis 2017 et ce qu'il percevrait théoriquement avec le Projet d'accord. Nous n'avons pas été déçus :

- **Pour les PNC MC**, le montant mensuel moyen est si faible (de l'ordre de 5€) que la Direction n'a pas osé nous donner le « *gap* ». On va le faire pour elle, avec le système proposé par la Direction, **l'augmentation annuelle est de 0.97€ bruts**. Merci patron.

- **Pour les PNC LC**, on est à 22,83€ bruts/mois. Avec le projet d'accord de la Direction, on « *bondit* » à ... 23,20€ bruts. **Soit une augmentation annuelle de 4,44€ bruts**.

1488 millions de résultat d'exploitation soit +41,6% par rapport à 2016, **4,44€** pour les PNC, le **4** est décidément un chiffre fétiche pour la Direction, dont elle nous fait profiter. Ajoutons toutefois que comme il s'agit de sommes brutes, il faut retirer environ 22% de charges ...

Sanction pécuniaire prohibée

Une chose ne figure pas dans le Projet d'accord. Au cours de nos discussions, la Direction nous a proposé, comme « *avancée* », de renoncer à la démarque/écart de caisse. Ce beau vocable signifie que lorsqu'il y a un écart de caisse négatif, il est récupéré sur les payes des PNC. Sauf que cette technique est parfaitement illégale, puisqu'elle constitue une sanction pécuniaire prohibée. Mais AF sait que les sommes retenues sont tellement faibles qu'aucun PNC n'est encore allé les réclamer devant le Conseil des Prud'hommes.

C'est ainsi que, les petits ruisseaux faisant les grandes rivières AF récupère chaque année quelques milliers d'euros sur le dos de ses PNC.

CLAIREMENT, LA DIRECTION PROPOSE DE NOUS RENDRE CE QU'ELLE NOUS VOLAIT !

Compte tenu des sommes ridiculement basses proposées, L'INTERSYNDICALE PNC ne signera pas le Projet d'accord proposé.

Tout PNC sain d'esprit aura fait le rapport entre les efforts déployés pour effectuer les ventes et le profit qu'il en tire. Sur ce sujet, comme sur d'autres, AF en aura pour son argent.